

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

.....
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DU GOUVERNEMENT
.....

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
Travail-Justice- Solidarité

DÉCRET D/2019/.....308...../PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DE LA CONVENTION MINIERE POUR L'EXPLOITATION DE
GISEMENTS DE BAUXITE DANS LA PREFECTURE DE FRIA ENTRE LA REPUBLIQUE DE
GUINEE D'UNE PART ET BAUXITE KIMBO S.A.U ET BAUXITE DE KIMBO LIMITED
D'AUTRE PART, SIGNEE A CONAKRY LE 17 DECEMBRE 2018.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2018/0068/AN du 24 décembre 2018, autorisant la ratification ;

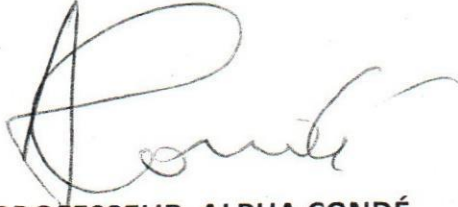
Vu le Décret D/2019/.....307...../PRG/SGG du 3 DEC 2018 portant Promulgation de la Loi
L/2018/0068/AN du 24 décembre 2018;

DÉCRETE

Article 1^{er} : Est ratifiée la Convention Minière pour l'Exploitation de Gisements de Bauxite dans la Préfecture de Fria entre la république de Guinée d'une part et Bauxite Kimbo S.A.U et Bauxite de Kimbo Limited d'autre part, signée à Conakry le 17 décembre 2018.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 03 DEC 2019


PROFESSEUR ALPHA CONDÉ